

CONCOURS DE DESSINS ENFANTS - 2019

La Ville de Rungis organise un concours de dessins qui se déroulera du 10 avril au 10 mai 2019.

Règlement du concours :

Article 1 : objet du concours

La Ville de Rungis organise un concours de dessins ouvert à tous les enfants rungissois du CP au CM2 afin d'illustrer les étiquettes des pots de miel produits par la Ville.

Article 2 : thème du concours

Les dessins proposés doivent évoquer le thème du miel de Rungis.

Article 3 : modalités de participation

Chaque dessin devra être un travail original, présenté sur support papier blanc, format A4 horizontal. Les techniques suivantes sont acceptées : crayon, feutre. Chaque participant pourra présenter un seul dessin. Le dessin ne devra comporter aucune mention écrite.

Le nom et le prénom de l'enfant ainsi que son adresse et un numéro de téléphone du responsable légal seront à indiquer sur une feuille jointe (pas au dos du dessin).

Article 4 : dépôt des dessins

La date limite de dépôt des dessins est fixée au 10 mai 2019. Ils doivent être déposés dans une enveloppe à l'attention du Service communication dans la boîte aux lettres de la mairie, située au 5 rue Ste Geneviève 94150 Rungis ou à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture. Le dessin ne doit pas être plié.

Article 5 : responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommage ou perte des dessins.

Article 6 : sélection

Un jury composé d'élus du Conseil municipal et du Conseil Municipal des Enfants ainsi que du responsable des espaces verts de la Ville se réunira le 15 mai pour sélectionner le lauréat.

Le jury sélectionnera le dessin gagnant en fonction de trois critères : la qualité du dessin, l'harmonie des couleurs et l'originalité.

Article 7 : résultat du concours et récompenses

Le gagnant verra son dessin utilisé (en format réduit) pour la conception de l'étiquette 2019 du miel de Rungis et se verra offrir un gros pot de miel. Le dessin sera également publié sur le journal de Rungis.

Le concours se clôturera par une exposition de tous les dessins reçus à la médiathèque la Méridienne (10 place du général de Gaulle 94150 Rungis) le mercredi 15 mai à 18h30. Y sera annoncé officiellement le résultat.

Tous les enfants ayant proposé des dessins et présents le soir de l'exposition se verront chacun remettre un mini pot de miel de Rungis.

Les dessins de tous les participants resteront exposés à la médiathèque la Méridienne pour une semaine.

Article 8 : droits d'auteur et droits d'image

Les dessins réalisés par les enfants ne feront en aucun cas l'objet de versements de droits d'auteur et de diffusion. Les responsables légaux des participants s'engagent tacitement à autoriser la publication des dessins de leurs enfants. Les dessins ne seront pas utilisés à titre lucratif par la Ville.

Article 9 : divers

Aucun dessin ne sera retourné à son auteur. La participation à ce concours implique pleinement l'acceptation du présent règlement.